

Motion votée par l'Assemblée Générale de l'IRIS - 10 décembre 2020

Réuni.es en assemblée générale le 10 décembre 2020, les membres de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS) expriment leur vive préoccupation après le vote, fin novembre, par l'Assemblée Nationale et le Sénat, de la LPR (loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030), en dépit de l'immense réprobation dont celle-ci a fait l'objet au sein des instances représentatives de la communauté scientifique, au sein des laboratoires, dans les universités et dans la rue, depuis près d'un an.

L'IRIS réaffirme son attachement à une recherche et un enseignement supérieur publics ainsi qu'au statut de fonctionnaire de ses personnels - garantissant la sécurité de l'emploi mais aussi l'indépendance de la recherche et de l'enseignement supérieur au regard des agendas politiques et économiques. Il s'alarme de la diminution constante des recrutements statutaires dans le périmètre de l'ESR, depuis près de 15 ans - une tendance continue que la LPR va encore aggraver pour faire de l'emploi précaire une norme pour tous les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En outre, l'IRIS s'oppose fermement à la promotion du modèle exclusif de la compétitivité entre chercheur.es et entre équipes de recherche qui est au cœur de la LPR. Les membres de l'IRIS refusent toute participation aux comités HCERES, s'engagent à ne participer à aucun comité de sélection mis sur pied pour le recrutement dans les chaires juniors, à refuser d'auditionner des candidat.es non qualifié.es par le CNU. L'IRIS dénonce également l'absurdité qui consiste à mesurer de plus en plus la valeur des recherches à partir de leur inclusion dans des projets financés, plutôt que sur leurs résultats, à démultiplier les dispositifs de financements de court terme et de sous-traitance en même temps que baisse de manière drastique le recrutement des personnels ITA et BIATSS, particulièrement précarisés et de plus en plus rares dans les laboratoires. Il s'alarme enfin de ce que les plus jeunes de ses membres soient massivement promis.es à une précarité de longue durée, créatrice d'inégalités croissantes entre les générations et d'anxiété collective face à l'avenir. Cette situation est destructrice pour les personnes, les rapports entre les chercheur.es et pour la recherche elle-même. Elle est renforcée, sur le Campus Condorcet, par l'absence de dialogue avec la direction et l'opacité des processus de décision, auxquels les usagers sont peu associés.

L'IRIS affirme enfin sa volonté de défendre les instances nationales de qualification, de recrutement et d'évaluation collégiales par les pairs.

C'est pourquoi l'IRIS soutient pleinement la mobilisation en faveur du retrait de cette loi.

Motion adoptée à l'unanimité des personnes présentes.